

Délibération du conseil municipal

Organisation marché nocturne du vendredi 12 août 2022

N°13/2022

Département du Gard Canton d'UZES Commune de La Capelle et Masmolène		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 18 Mars 2022			
Date de la convocation 14/03/2022		L'an deux mil vingt-deux, le dix huit mars Mars, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier GAYTE, Maire.			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 14/03/2022		1 - Monsieur GAYTE Xavier	x		
		2 - Madame CREISSEN Viviane	x		
Date d'affichage de la délibération 07/04/2022		3 - Monsieur PAUL François	x		
		4 - Monsieur SERRES Hervé	x		
Nombre de conseillers : 11		5 - Madame DURANDO Françoise	x		
En exercice	10	6 - Monsieur PESENTI Anthony	x		
Quorum		7 - Madame CLAUDIA Elodie	x		
Présents	10	8 - Monsieur LAURENT Gilbert	x		
Représentés		9 - Monsieur FORIEL Jonathan	x		
Votants	10	10 - Madame GIULIANI Stéphanie	x		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) Viviane CREISSEN					
Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture le 22/03/2022 Et publication ou notification du 22/03/2022		<u>Sens du vote : ADOPTION A L'UNANIMITE</u> Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0			

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette année suite à la commission des Marchés du Comité des Marchés Nocturnes du Pays d'Uzès 2022, la commune a été retenue pour organiser un marché à la Capelle et Masmolène le : **VENDREDI 12 AOUT 2022**.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

- **DECIDE** d'accepter la proposition et de respecter les conditions d'accueil de cette manifestation
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se référant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Signature du Maire



Xavier GAYTE

